

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

AMENDEMENT

N ° CL228

présenté par

Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Duplessy, M. Gustave, Mme Regol et
M. Iordanoff

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
